



## L'habilitation électrique : B1-B2-BR-BC-H1

### Objectifs

Accomplir en sécurité les tâches d'ordre électrique liées à son activité, et, pour ce faire, maîtriser les compétences suivantes :

- Identifier les effets du courant électrique sur l'organisme
- Evaluer l'importance du risque électrique
- Appréhender le mécanisme des accidents électriques
- Appliquer les procédures d'intervention dans le cadre de la réglementation

### Contenu

#### 1. Rappels sur les notions d'électricité

- Tension, intensité, loi d'Ohm, effet Joule

#### 2. Les définitions

- Les domaines de tension
- Les classes de matériels
- Indices de protection des enveloppes
- La TBT (Très Basse Tension)
- Le voisinage

#### 3. Les dangers du courant électrique

- Les lésions provoquées par le courant
- L'influence de l'intensité
- L'influence de la durée
- L'influence de la résistance
- L'influence du trajet
- Le mécanisme de l'accident (contacts directs et indirects)
- La prévention des accidents, les équipements de protection

#### 4. La réglementation

- Le décret du 14 novembre 1988
- Le carnet de prescription UTE C18-510

#### 5. L'habilitation

- Définition et niveaux
- Contraintes, limites et responsabilités des intervenants
- Les zones réservées
- Le recyclage

#### 6. Les procédures d'intervention

- Travaux et Interventions
- Travaux au voisinage
- La procédure de consignation
- La procédure d'intervention
- Interventions particulières du domaine BT
- Travaux à proximité de canalisations
- Défaut sur un équipement, incendie

### Contexte

L'habilitation est la reconnaissance par son employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches d'ordre électrique liées à l'activité professionnelle.

Une habilitation appropriée est nécessaire notamment pour :

- accéder aux locaux réservés aux électriciens
- exécuter des travaux, des interventions, des mesures, des manœuvres
- diriger des travaux, des interventions
- procéder à des consignations.

### Méthode pédagogique

Un contrôle des connaissances réglementaire validera le niveau d'habilitation auquel le participant pourra prétendre.

#### Attention

*La réglementation de l'UTE va évoluer au 1<sup>er</sup> trimestre 2010. Ce contenu et sa durée seront révisés en fonction des modifications.*

*Les habilitations obtenues avant le changement seront toutefois validées pour une période de 3 ans*

<b>Public</b>  Techniciens de maintenance Electriciens Opérateurs de production	<b>Durée : 2 jours</b> 4, 5 février 2010 23, 24 sept. 2010 4, 5 mars 2010 22, 23 mars 2010 4, 5 novembre 2010 22, 23 avril 2010 2, 3 décembre 2010 3, 4 juin 2010	<b>Référence : H2</b>  <b>Tarif H.T. : 440 €</b>
---	--	--